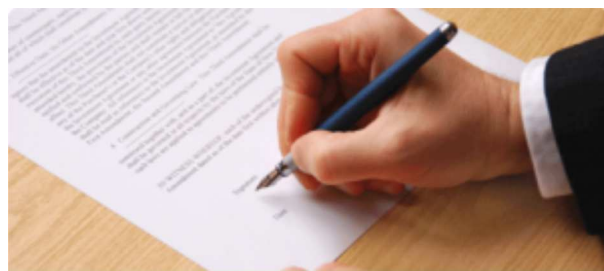


Accueil >> EMPLOI / JOBS / STAGES >> Stages >> Droits et devoirs du stagiaire >> Pour que la convention de stage ne soit plus un secret pour vous

---

## Pour que la convention de stage ne soit plus un secret pour vous



**La convention de stage est un document incontournable pour tout étudiant faisant ses premiers pas dans la vie professionnelle. Alors, pour ceux qui ignorent jusqu'à la définition du mot convention, nous vous donnons une chance de vous rattraper !**

### **La convention de stage... qu'est-ce que c'est ?**

La convention de stage est toujours signée par trois parties : l'entreprise, le stagiaire et l'école ou l'université. Ce document, qui est essentiel, prévoit les conditions et la durée de travail ainsi que la rémunération. Le stage obligatoire donne lieu à une évaluation qui entre en ligne de compte pour la délivrance du diplôme de l'établissement dans lequel l'étudiant est inscrit. Celle-ci s'appuie sur la rédaction d'un mémoire suivie de sa soutenance devant un jury.

Bien sûr, la convention de stage prévoit également une assurance contre les accidents de travail. Pour ce qui est de la couverture sociale, le stagiaire reste affilié à la mutuelle étudiante à laquelle il a souscrit au cours de son inscription à l'université.

### **Stage obligatoire et stage facultatif**

Si le stage est obligatoire dans le cadre de la formation, le stagiaire bénéficie automatiquement d'une convention. Il demeure sous le contrôle de son établissement scolaire, mais il est soumis à la discipline et au règlement intérieur de l'entreprise.

Si le stage est effectué à la seule initiative de l'étudiant, il doit également bénéficier d'une convention (et donc jouir du statut rappelé ci-dessus). Il revient aux responsables de l'établissement de décider si l'objet du passage en entreprise s'inscrit dans la logique du cursus de formation (mise en œuvre des enseignements dispensés, objectif pédagogique clair...). Ils peuvent ou non vous délivrer une convention, il faudra négocier...

En cas de refus, l'étudiant ne peut effectuer son stage car la convention est obligatoire, même si le stage est facultatif.